Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20261002-26_07_137-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 30/09/2026

Date de la convocation
24/09/2026

L' an 2026, le 30 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
24/09/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, MARTINET Solange, PEDRONO Rozenn, PERON Carinne, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric

Nombre de membres

En exercice :	19
Présents :	16
Votants :	18

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GABOREL Nadine à Mme AMIOT Marie-Noëlle, M. NOEL Valentin à Mme PERRÉ Corinne
Absent(s) : M. CONNAN Anthony

Secrétaire de séance : M. CHARLO Romain

Réf : 26-07-137

Objet : TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DU RESTAURANT SCOLAIRE - PHASE APD - HONORAIRES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire rappelle que le projet de rénovation thermique du restaurant scolaire, situé au n°24 rue du 19 mars 1962, a été estimé, sur la base d'un estimatif au stade faisabilité, à 750 000 € HT.
Le cabinet de maîtrise d'œuvre a établi un nouvel estimatif des travaux au stade Avant-Projet Détaillé (APD). Ce nouvel estimatif est de 878 177,86 € HT a été adopté par l'assemblée en séance du 1er juillet 2026.
Il convient aujourd'hui de modifier par avenant le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- autorise Madame le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet Philippe MISÉRIAUX Architecte, fixant la rémunération au stade Avant-Projet, conformément à l'article 4.2 du contrat du 3 décembre 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

Mairie de GUEGON * 56 (Morbihan) *